

Retour au travail sur le campus

Guide des RH pour les employés

Le 17 septembre 2020



Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Retour au travail sur le campus	3
	2.1. Le retour au travail sur le campus vous inquiète?	3
	2.2. Demande d’accommodement pour le motif de l’état familial	4
	2.3. Questionnaire d’auto-évaluation	4
	2.4. Séance d’orientation requise avant le retour au travail sur le campus	4
	2.5. Employés qui tombent malades au travail.....	5
	2.6. Refus de travailler en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> de l’Ontario	5
	2.7. Mieux-être et santé mentale	6
3.	Si vous avez besoin d’une carte d’employé	6
4.	Ressources pour les employés	7
	4.1 Rester branché et en santé pendant la pandémie	7
	4.2 Groupes d’apprentissage actif pour les employés	7
	4.3 Qu’est-ce qu’un groupe d’apprentissage actif (GAA)?	7
5.	Pour joindre les Ressources humaines	7

1. Introduction

Le comité d'administration de l'Université d'Ottawa a demandé la mise en place d'un processus de rétablissement post-pandémie pour la reprise des activités de l'Université selon une approche en trois étapes reflétant celle du gouvernement de l'Ontario. D'ici les prochains mois, le personnel sera donc appelé à réintégrer graduellement les lieux de travail. Ce retour, en trois étapes, touchera chaque fois un tiers des employés présents sur le campus avant le début de la pandémie :

- **Objectif de l'étape 1 (premier tiers)** – rétablir environ un tiers (33 %) de la présence et des activités sur le campus dans l'ensemble des unités.
- **Objectif de l'étape 2 (deuxième tiers)** – rétablir jusqu'à deux tiers (67 %) de la présence et des activités normales sur le campus dans l'ensemble des unités.
- **Objectif de l'étape 3 (dernier tiers)** – rétablir la totalité (90 à 100 %) de la présence et des activités sur le campus dans l'ensemble des unités, en fonction des modèles opérationnels établis pour tenir compte de la nouvelle normalité.

Dans le cadre des efforts de prévention de la COVID-19, le Service des ressources humaines de l'Université d'Ottawa a créé un nouveau guide pour aider les employés à reprendre le travail après plusieurs mois de confinement.

Ce guide porte sur la santé et le bien-être ainsi que les ressources visant à faciliter votre retour sur le campus.

Ce document évolutif sera constamment mis à jour au fil de la réintégration sur le campus.

Le guide contient des renseignements généraux destinés aux employés de l'Université d'Ottawa. Plus particulièrement, il :

- informe les employés des pratiques de RH à suivre avant et pendant leur retour progressif sur le campus;
- contribue à instaurer un environnement de travail propice à l'application des directives de santé publique du gouvernement provincial et de la Ville d'Ottawa.

Nous espérons que vous serez en mesure de reprendre le travail sans heurt et de remplir pleinement la mission d'enseignement et de recherche de l'Université malgré les restrictions en vigueur.

2. Retour au travail sur le campus

2.1. Le retour au travail sur le campus vous inquiète?

Ces derniers mois, bon nombre de mesures ont été prises pour protéger votre santé et assurer votre sécurité à votre retour sur le campus. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, parlez-en avec votre supérieur, ou communiquez avec le Bureau de la gestion du risque ou votre représentant syndical. Si votre santé ou votre situation familiale vous empêche de revenir sur le campus, écrivez à l'équipe Santé et mieux-être à santerh@uOttawa.ca. Il se peut que pour des raisons personnelles, certaines personnes ne puissent réintégrer leur lieu de travail jusqu'à l'arrivée d'un vaccin.

2.2. Demande d'accommodement pour le motif de l'état familial

Les employés doivent acheminer leur demande d'accommodement pour le motif de l'état familial à leur gestionnaire.

2.3. Questionnaire d'auto-évaluation

Comme les personnes infectées par la COVID-19 éprouvent parfois peu ou pas de symptômes, nous vous encourageons à remplir le [questionnaire d'auto-évaluation](#) de Santé publique Ontario avant de vous présenter au travail chaque jour. Cette mesure vise à empêcher toute personne présentant des symptômes ou ayant pu être exposée au virus d'entrer sur le lieu de travail. Les résultats de l'auto-évaluation ne seront communiqués ni à votre supérieur, ni à votre faculté ou service, ni à l'équipe Santé et mieux-être. Ne vous présentez pas au travail si vous êtes malade, et remplissez le questionnaire d'auto-évaluation au préalable, car c'est une mesure essentielle pour limiter la propagation du virus sur le campus.

Dans le questionnaire d'auto-évaluation, vous devrez indiquer :

- si vous présentez des symptômes de la COVID-19;
- si vous avez eu, au cours des 14 derniers jours, des contacts étroits avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19 ou ayant présenté des symptômes de la COVID-19;
- si vous avez un système immunitaire affaibli ou un problème de santé chronique, ou êtes âgé de 70 ans ou plus.

Si vous répondez oui à l'une de ces questions, on vous priera de rester à la maison, de vous isoler et, selon votre situation, de communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

Vous êtes sommé de vous absenter? Vous devez en aviser votre supérieur et l'équipe Santé et mieux-être en écrivant à santerh@uOttawa.ca; indiquez dans votre message votre nom, vos coordonnées (numéro de téléphone ou adresse courriel), votre unité et le résultat de votre auto-évaluation. La conseillère principale, Santé et accommodement affecté à votre faculté ou à votre service communiquera avec vous pour déterminer si vous devez vous auto-isoler et passer un test de dépistage de la COVID-19, ou si vous pouvez retourner au travail.

2.4. Séance d'orientation requise avant le retour au travail sur le campus

La santé et la sécurité sont au centre des plans de l'Université d'Ottawa pour l'étape 1 de la reprise graduelle des activités de recherche et des cours cet été et cet automne. Dans la foulée de la pandémie de COVID-19, l'Université a adopté différentes mesures proactives pour offrir un milieu de travail et d'études sain et sécuritaire à tous les membres de notre communauté qui rentreront sur le campus. Les mois de confinement nous ont permis d'évaluer et de dégager les ressources nécessaires pour y arriver.

Avant votre retour, vous êtes encouragés à :

- **Suivre la séance d'orientation intitulée [COVID-19 – Retour au travail sur le campus : vous protéger et protéger les autres](#).**
Cette séance a pour but de vous informer des mesures mises en place à l'Université et de ce que vous êtes encouragés de faire chaque jour pour protéger votre santé et celle des autres.

- **En plus de cette séance d'orientation**, les employés qui travaillent sur le campus sont encouragés à remplir le **[questionnaire d'auto-évaluation de Santé publique Ontario](#)**.

2.5. Employés qui tombent malades au travail

Ne vous présentez pas au travail si vous vous sentez malade. Si vous tombez malade au travail, vous devez vous isoler immédiatement. La séance d'orientation propre à votre lieu de travail vous indiquera quels espaces serviront à l'auto-isolation dans votre faculté ou service. Ces espaces doivent être clairement désignés et ne servir qu'aux personnes qui doivent s'auto-isoler.

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous devez communiquer immédiatement avec votre supérieur et vous auto-isoler jusqu'à ce vous puissiez quitter le lieu de travail en toute sécurité. On appellera le Service de la protection si vous avez besoin d'une aide médicale immédiate.

Si vous êtes incapable d'utiliser votre véhicule pour retourner à la maison, votre supérieur prendra les dispositions nécessaires; vous ne pouvez pas prendre le transport en commun. On appellera un membre de votre famille ou un taxi. Vous devrez mettre un masque et vous laver ou vous désinfecter les mains avant de monter dans le véhicule. Vous devrez aussi vous asseoir à l'arrière et ouvrir la fenêtre. Si vous prenez un taxi, le nom de la compagnie ainsi que le nom et le numéro du chauffeur doivent être consignés.

L'équipe Santé et mieux-être sera informée du fait que vous ne vous sentiez pas bien et un formulaire d'accident, d'incident, de maladie professionnelle ou d'accident évité de justesse sera rempli. La conseillère principale, Santé et accommodement communiquera avec vous pour déterminer les mesures de suivi nécessaires.

Vous devez également écrire à Santé et mieux-être à santerh@uOttawa.ca, en indiquant votre nom, vos coordonnées (numéro de téléphone ou adresse courriel) et votre unité.

La conseillère principale, Santé et accommodement communiquera avec vous et, selon les circonstances, déterminera combien de temps vous devez vous auto-isoler et si vous devez être testé et/ou obtenir des soins médicaux. Le personnel médical déterminera la durée de votre absence, s'il y a lieu. Toutes les absences doivent être consignées dans le Système de gestion des congés FAST, comme à l'habitude. Si vous vous absentez à cause de la COVID-19, vous devrez entrer votre congé sous la catégorie « COVID ».

2.6. Refus de travailler en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario*

Durant la pandémie, les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario restent en vigueur, y compris votre droit de refuser un travail dangereux. Tous les employés ont droit à un milieu de travail qui protège leur santé et leur sécurité, et l'Université a une obligation légale de prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger ses employés des lésions corporelles et des maladies. Si vous craignez de contracter le virus et que vous estimez que votre emploi ou vos tâches compromettent votre santé, vous pouvez refuser de travailler.

Même si l'Université a mis en œuvre plusieurs mesures pour satisfaire aux exigences de santé publique et assurer votre santé et votre sécurité, si vous ne vous sentez pas en sécurité, vous pouvez enclencher la [procédure de refus de travail établie par l'Université](#).

2.7. Mieux-être et santé mentale

Le retour sur le campus après plusieurs mois de travail à la maison pourrait s'avérer difficile, surtout si vous avez toujours des inquiétudes concernant votre santé, celle d'un membre de votre famille ou la garde d'enfants. Il est normal de se sentir inquiet ou anxieux à l'idée de reprendre ses activités à l'extérieur de la maison.

Depuis le début de la pandémie, une foule d'[informations pour les employés](#) a été ajoutée au site Web sur la santé mentale et le mieux-être, particulièrement en ce qui concerne la garde d'enfants, l'anxiété et le télétravail.

Tous les employés, y compris les contractuels, ont maintenant accès à des services de consultation psychologique de courte durée dans le cadre du [Programme d'aide aux employés et à la famille](#). Les services sont offerts par Morneau Shepell, un fournisseur indépendant. Ils sont gratuits, accessibles 24 h sur 24, 7 jours sur 7 et confidentiels. Personne à l'Université ne saura si un membre de votre famille immédiate ou vous-même utilisez les services.

Le programme [Retrouver son entrain](#) est une ressource utile si vous ressentez un stress, de l'inquiétude ou de l'anxiété en raison de la COVID-19. Il est offert par l'Association canadienne pour la santé mentale, gratuitement et en plusieurs langues. Il consiste en des livrets d'information, des vidéos en ligne accessibles en tout temps et jusqu'à six séances de consultation psychologique par téléphone.

- Pour obtenir des renseignements à jour sur la progression de la COVID-19 dans la population et connaître l'emplacement des centres de dépistage, consulter le site Web de [Santé publique Ottawa](#) ou le site Web de la [Ville de Gatineau, COVID-19](#).

3. Si vous avez besoin d'une carte d'employé

- Prenez-vous en photo, préférablement devant un mur blanc ou neutre (pas d'objet sur le mur), et enregistrez le fichier au format JPEG.
- Envoyez la photo à infoRH@uOttawa.ca avec l'objet « Demande de carte d'employé – 100##### » (votre numéro d'employé).
- À la réception des renseignements, nous vérifions votre statut dans Banner.
- Si votre dossier est à jour, nous imprimons la carte et l'envoyons par courrier interne à votre faculté ou service.

4. Ressources pour les employés

4.1 Rester branché et en santé pendant la pandémie

Pour assurer la santé et le bien-être de nos employés, nous leur offrons du soutien et des renseignements utiles sur les sujets suivants :

- Espace de travail à la maison
- S'occuper de sa santé mentale
- S'occuper de sa santé physique
- S'occuper des enfants ou gérer d'autres responsabilités personnelles
- Absences ou retour au travail
- Sécurité des travailleurs essentiels
- Formation en ligne via Microsoft Teams

4.2 Groupes d'apprentissage actif pour les employés

La pandémie a transformé et continuera de transformer notre vie quotidienne.

Transformation 2030 nous incite tous à devenir plus agiles, plus influents, plus durables et plus interconnectés. Dans cette optique, nous vous offrons la possibilité d'obtenir de l'aide pour trouver des solutions à vos divers problèmes, dont certains peuvent être complexes et difficiles. Joignez-vous à un groupe d'apprentissage actif dès aujourd'hui.

4.3 Qu'est-ce qu'un groupe d'apprentissage actif (GAA)?

Un GAA est un petit groupe de pairs qui, avec l'aide d'un conseiller certifié, créent un espace collaboratif pour s'aider mutuellement à améliorer et à modifier leurs pratiques individuelles et collectives en fonction de valeurs, de principes et d'une méthodologie précise.

Les GAA peuvent :

- être un outil stratégique de résolution de problèmes;
- améliorer votre concentration et votre motivation durant les périodes d'incertitude;
- accroître votre résilience personnelle et organisationnelle.

Pour vous joindre à un groupe, [écrivez à \[apprentissage@uottawa.ca\]\(mailto:ecrivez_a_apprentissagerh@uottawa.ca\)](mailto:ecrivez_a_apprentissagerh@uottawa.ca).

5. Pour joindre les Ressources humaines

- Avantages sociaux : avantagesrh@uOttawa.ca
- Congés : congesrh@uOttawa.ca
- Emploi et immigration : immigrat@uOttawa.ca
- Gestion de talents : gestiontalentsrh@uOttawa.ca
- Info RH : infoRH@uOttawa.ca
- Leadership, apprentissage et développement organisationnel : apprentissagerh@uottawa.ca
- Paie : info paie@uOttawa.ca
- Pension : pensionrh@uOttawa.ca
- Programme de gestion et de développement de la performance : performance@uOttawa.ca
- Relations de travail : travail_rh@uOttawa.ca
- Santé et mieux-être : santerh@uOttawa.ca